

Budget 2024

TABLE DES MATIÈRES

MOT DES DIRIGEANTES	1
SOMMAIRE EXÉCUTIF — BUDGET 2024	3
SOMMAIRE BUDGET 2024 — ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	4
FAITS SAILLANTS — REVENUS 2024	5
FAITS SAILLANTS — CHARGES, FINANCEMENT ET AFFECTATIONS 2024	6
PROGRAMME DÉCENNAL DES IMMOBILISATIONS	10
ANNEXES	
CHARGES PAR OBJET	18
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES	19
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES	20
DÉFINITIONS	21

MOT DES DIRIGEANTES

Pour la STL, l'année 2023 aura été celle du retour de l'achalandage sur notre réseau à des niveaux avoisinant ceux d'avant la pandémie. Avec une reprise globale de près de 85 % dans le transport régulier et de 91 % dans le transport adapté, nous tirons bien notre épingle du jeu avec la reprise la plus importante de la région montréalaise sur le réseau régulier. Particulièrement, les déplacements effectués vers les secteurs industriels sont en croissance, signe que l'engouement de la clientèle pour le transport collectif est de retour.

Malgré ce contexte encourageant, bien des défis se profilent à l'aube de l'année 2024. L'incertitude entourant le financement du transport collectif se fait notamment plus que jamais ressentir dans la prévisibilité de nos dépenses. Particulièrement cette année, l'exercice budgétaire s'est révélé un travail long et ardu. Pour assurer l'équilibre de son budget 2024, la STL a dû optimiser davantage ses dépenses au niveau de la masse salariale ainsi que pour plusieurs autres dépenses liées à des frais administratifs. Cet équilibre demeure toutefois fragile.

Nous devons par ailleurs souligner l'investissement du gouvernement du Québec qui est venu compenser une partie du déficit métropolitain évalué par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) à quelque 500 M\$, déficit qui ne tient pas compte du manque à gagner des sociétés de transport. Ce dernier totalise 8 M\$ pour la STL en 2024. Il demeure donc actuellement impératif de trouver des solutions durables à l'enjeu critique de financement qui menace l'industrie du transport collectif au Québec.

Dans un futur proche, la STL s'assurera de participer aux discussions aux côtés des parties prenantes que sont l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), la Ville de Laval et le gouvernement du Québec, pour assurer la mise en place – plus que nécessaire – de solutions qui permettront de financer le transport en commun de façon prévisible et pérenne pour les cinq prochaines années. Parallèlement, nous poursuivrons en 2024 notre collaboration aux chantiers d'optimisation menés par l'ARTM visant à identifier des pistes d'économies récurrentes.

Fidèle aux grandes priorités de son nouveau *Plan stratégique organisationnel de transition 2023-2025* que sont : la clientèle, les employé·es, l'électrification et le financement, la STL mettra un point d'honneur en 2024 à garder le cap sur sa mission première, soit celle d'offrir un service de transport qui s'adapte aux besoins en déplacement de la population. Pour ce faire, elle veillera à maintenir son offre de service pour sa clientèle, le soutien financier de la Ville de Laval étant la pierre angulaire qui permettra à notre organisation de prendre cet engagement.

Faits saillants et grands projets du budget 2024

Le budget de fonctionnement de 2024 s'élève à 192 M\$, soit une augmentation contrôlée de 2,9 % par rapport à 2023. Ce budget a été conçu de façon à maintenir l'offre de service à la clientèle dans le transport régulier et de répondre aux besoins grandissants des clients du transport adapté. L'augmentation du budget de fonctionnement est principalement attribuable à l'indexation, à la hausse des déplacements en transport adapté ainsi qu'aux frais liés à la poursuite du virage numérique et aux exigences en matière de cybersécurité. Cette augmentation permettra également à la STL de mener des études pour établir sa feuille de route à long terme vers l'électrification (2025-2045).

Le Programme décennal d'immobilisations (PDI), dont le montant s'élève à 1, 111 G\$ pour l'exercice 2024, permettra à la STL de poursuivre ses engagements en matière d'électrification, de développement d'installations et de systèmes, ainsi que de maintien des actifs. La quasi-totalité des projets inscrits aux PDI est attribuée à la transition vers l'électrification demandée par le gouvernement du Québec : l'agrandissement du garage, la mise à niveau du garage actuel pour accueillir les installations électriques, la progression du programme Sy/nergie pour actualiser et moderniser les systèmes technologiques, et l'acquisition des autobus électriques nouvelle génération.

La Société continuera également de participer de façon active à faire avancer les grands projets de développement en transport collectif, comme l'implantation d'un Service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Notre-Dame/Concorde et la création d'un mode structurant sur le boulevard Saint-Martin, pour lesquels des bureaux de projets sont en place.

En terminant, nous tenons à remercier la Ville de Laval pour son soutien indéfectible et son appui financier. Nous sommes également reconnaissants envers le gouvernement du Québec qui a contribué financièrement une nouvelle fois cette année au maintien des services de transport collectif. Nous souhaitons remercier les membres de notre conseil d'administration qui investissent temps et énergie dans nos projets, ainsi que notre équipe de direction qui doit trouver de nouvelles façons de faire pour nous permettre d'avancer dans un contexte restrictif. Enfin, la qualité de notre offre de service ne serait pas ce qu'elle est sans le professionnalisme et le dévouement de tous les employé.es de la STL.

Ensemble, nous travaillons en commun pour le bien commun!



Jocelyne Frédéric-Gauthier, présidente



Josée Roy, directrice générale

SOMMAIRE EXÉCUTIF – BUDGET 2024

Le budget de fonctionnement de la STL comprend les services offerts de transport régulier, de transport adapté et divers services connexes. Ces derniers incluent principalement les mesures d'atténuation coordonnées par Mobilité Montréal requises dans le cadre des chantiers routiers et des chantiers du Réseau express métropolitain (REM) ainsi que les contrats de gestion déléguée (entretien des équipements métropolitains et exploitation des billetteries).

Ce budget s'élève en 2024 à 192 M\$, une augmentation de 2,9 % par rapport au budget 2023. Cette augmentation provient de la rubrique *transport régulier et adapté STL* et permettra de maintenir l'offre de service du transport régulier et de répondre aux besoins de la clientèle du transport adapté.

Dans le contexte financier difficile, la STL a mené un exercice rigoureux pour optimiser ses dépenses. Ce dernier a permis de maintenir un niveau d'offre de service comparable à celui de l'automne 2023. L'abolition de 41 postes ainsi que des réductions ciblées au niveau des honoraires professionnels ont permis d'absorber l'augmentation attribuable principalement à l'indexation. Nonobstant ceci, des efforts d'optimisations additionnels seront nécessaires. Pour équilibrer son budget, la STL a inclus 7,9 M\$ à titre de revenu à déterminer. De plus, un montant de 1,1 M\$ d'économies sont encore à identifier, en lien avec les optimisations demandées par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD). Des discussions sont toujours en cours avec le MTMD et l'ARTM afin d'assurer le financement du transport collectif de manière prévisible et durable.

Par ailleurs, l'année 2024 marque la fin de certains chantiers, dont les mesures d'atténuation financées par Mobilité Montréal. C'est 1,5 M\$ que la STL doit assumer afin de pérenniser le service qui leur était associé.

La répartition du budget de fonctionnement selon les services est présentée dans le tableau suivant :

(En milliers \$)	Budget 2024	Budget 2023	Écart F(D)	Écart F(D) %
Transport régulier et adapté STL	174 480	166 960	7,520	4,5
Mesures d'atténuation	7 358	9 249	(1 891)	(20,4)
Contrats de gestion déléguée	8 954	9 154	(200)	(2,2)
Solution de paiement dans les autobus et frais liés à la vente de titres	1 238	1 214	24	2,0
Total	192 030	186 577	5 453	2,9

SOMMAIRE BUDGET 2024 — ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

<i>(En milliers de \$)</i>	Budget 2024	Budget 2023	Écart F(D)	Écart F(D) %
REVENUS				
Rémunération de l'ARTM	170 905	168 996	1 909	1,1
Contrats de gestion déléguée	8 954	9 154	(200)	(2,2)
Transferts du gouvernement du Québec	2 128	4 124	(1 996)	(48,4)
Autres revenus ¹	2 146	1 703	443	26,0
Autres revenus à déterminer	7 897	2 600	5 298	203,8
	192 030	186 577	5 453	(2,9)
CHARGES				
Transport régulier	129 385	125 623	(3 762)	(3,0)
Administration générale ²	29 344	28 695	(648)	(2,3)
Transport adapté	16 525	13 807	(2 718)	(19,7)
Contrats de gestion déléguée	8 954	9 154	200	2,2
Frais de financement	4 655	6 046	1 391	23,0
Dépenses imprévues	2 586	2 527	(59)	(2,3)
Amortissement	21 634	25 847	4 213	16,3
	213 082	211 699	(1 383)	(0,7)
Conciliation à des fins fiscales :				
Amortissement	(21 634)	(25 847)	(4 213)	(16,3)
Financement	3 901	3 675	(226)	(6,2)
Affectations	(3 319)	(2 950)	369	12,5
	(21 052)	(25 122)	(4 070)	(16,2)
	192 030	186 577	(5 453)	(2,9)

¹ Certains chiffres du budget 2023 ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle du budget 2024.

² Cette rubrique inclut les charges liées au Bureau de la transformation vers l'électrification ainsi que les dépenses relatives à la gestion matérielle.

FAITS SAILLANTS — REVENUS 2024

RÉMUNÉRATION PROVENANT DE L'ARTM

Depuis l'entrée en vigueur, le 1^{er} juin 2017, de la nouvelle gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine, les revenus en provenance de la *Contribution* de la Ville de Laval, les paiements des *Transferts* du gouvernement du Québec concernant l'offre de service du transport régulier, du transport adapté et les revenus *usagers* sont versés directement à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM). Ces revenus sont désormais remplacés par la *Rémunération de l'ARTM* qui, en 2024, totalisera 170,9 M\$.

- *Rémunération liée aux charges de fonctionnement de la STL*

En 2024, la rémunération de la STL s'élèvera à 162,3 M\$, représente une augmentation de 2,3% par rapport à 2023. Cette rémunération résulte d'une décision de l'ARTM de maintenir le niveau de service, de répondre à la demande en matière de transport adapté et d'indexer les dépenses d'exploitation de 4 %. En 2023, la STL avait toutefois reçu une contribution additionnelle afin de couvrir le manque à gagner du cadre financier du transport collectif.

Cette rémunération couvre aussi la portion non subventionnée des dépenses d'investissement.

- *Contribution pour les mesures d'atténuation*

La STL recevra en 2024 7,4 M\$ pour les mesures d'atténuation. La rémunération couvre principalement les mesures mises en place pendant les travaux du chantier du REM. Cette somme permettra d'assurer les services de transport requis pour diminuer la congestion routière sur le territoire de Laval et de faire l'entretien des infrastructures permettant la mise en place de ce service. Toutefois, la fin des travaux associée au chantier du SRB Pie-IX entraîne une réduction de la contribution liée à ce chantier.

- *Projet de la solution de paiement sans contact dans les autobus et autres frais liés à la vente de titres de transport*

Les frais attribuables à la vente de titres de transport se maintiennent en 2024 à 1,2 M\$. Ce montant inclut 0,7 M\$ afin de poursuivre le projet de paiement par cartes de crédit et de débit dans les autobus.

CONTRATS DE GESTION DÉLÉGUÉE

En vertu des ententes de délégation de gestion, l'ARTM verse une contribution pour la gestion des billetteries et des équipements métropolitains. Cette rémunération est réduite en 2024 à 9,0 M\$. Elle comprend les frais de gestion et les contrats pour l'entretien et l'exploitation des terminus, des voies réservées, des stationnements incitatifs et des billetteries situées sur le territoire desservi par la STL.

TRANSFERTS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Financement/Investissement — Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la *Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL)*, le *Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP)*, ainsi que le *Programme d'aide gouvernementale aux infrastructures de transport collectif (PAGITC)*.

Les paiements de transferts liés aux intérêts du service de la dette devraient s'établir à plus de 2,1 M\$ en 2024. Il s'agit d'une diminution de 2 M\$ par rapport à l'exercice de 2023 qui fait suite à une modification quant au mode de financement de l'agrandissement de la phase IV.

AUTRES REVENUS

Les autres revenus proviennent notamment des contrats de service, des revenus de placement et de publicité. Ils représentent 1,1 % des revenus de la Société, lesquels s'établiront à 2,1 M\$ en 2024.

AUTRES REVENUS À DÉTERMINER

Afin d'équilibrer le budget 2024, un montant de 7,9 M\$ demeure à déterminer. Cet ajustement s'inscrit dans le déficit structurel métropolitain, des discussions sont en cours entre la Ville de Laval et l'ARTM à cet effet.

FAITS SAILLANTS - CHARGES, FINANCEMENT ET AFFECTATIONS 2024

TRANSPORT RÉGULIER

Les dépenses reliées au transport régulier représenteront 67, % des dépenses de la STL en 2024, pour atteindre 129,4 M\$, ce qui représente une augmentation de 3 % comparativement au budget 2023.

La pandémie a transformé les besoins et les habitudes de déplacements de la clientèle. La STL constate sur son réseau une reprise de l'achalandage qui devrait atteindre plus de 84 % du niveau de 2019 à la fin de l'année 2023, et se poursuivre en 2024 pour atteindre 90 %. Afin de répondre à cette demande, la Société maintiendra le niveau de son offre de service à la hauteur de celui de 2023.

Les autobus de la STL devraient ainsi parcourir 17,8 millions de kilomètres en 2024, soit un niveau de service comparable à celui offert à la clientèle à l'automne 2023, mais qui demeure inférieur à celui prévu au budget 2023. Le coût de l'offre de service s'en verra réduit de 1,2 M\$ par rapport au budget précédent. Cette réduction s'explique par l'ajustement des coûts de la rémunération attribuable aux effectifs chauffeurs, ainsi qu'aux coûts des pièces et du carburant des véhicules, de même aux coûts des contrats de taxis collectifs.

FAITS SAILLANTS - CHARGES, FINANCEMENT ET AFFECTATIONS 2024

TRANSPORT RÉGULIER - SUITE

Les dépenses relatives aux mesures d'atténuation au budget du transport régulier sont réduites de 1,8 M\$ et totaliseront 7,2 M\$ en 2024. De ce montant, 6,7 M\$ sont consacrés au maintien des mesures d'atténuation dans le cadre des travaux du REM. Il s'agit d'une réduction de 0,3 M\$ par rapport au budget 2023. Par ailleurs, à la suite de la fin du chantier SRB Pie-IX, certains services ne sont plus financés à même les mesures d'atténuation. C'est donc 1,5 M\$ que la STL doit absorber en 2024 afin de pérenniser le service associé à ces mesures.

Afin d'équilibrer son budget, la STL a dû effectuer un exercice d'optimisation de dépenses. Pour le transport régulier, cet exercice a mené à l'abolition de 23 postes. En incluant les économies qui demeurent à identifier, la masse salariale devrait être réduite de 2,9 M\$.

D'autres optimisations ont aussi été réalisées au niveau des honoraires professionnels et contrats. Ces dernières ont été faites avec le souci de minimiser l'impact potentiel sur la réalisation de notre mission qui consiste à offrir un service de transport adéquat à notre clientèle.

En contrepartie, l'indexation salariale, les augmentations de la contribution de l'employeur aux différents régimes gouvernementaux ainsi que les coûts associés aux programmes des avantages sociaux conventionnés entraînent des charges supplémentaires avoisinant 4,5 M\$.

Le coût d'entretien du matériel roulant augmente de 0,7 M\$ en lien principalement avec l'indexation du coût des pièces. À cela, s'ajoute une hausse importante provenant du prix du carburant et des opérations de couverture (SWAP). La renégociation des SWAP relatifs au carburant entraîne un coût supplémentaire de 3,1 M\$ pour la Société.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

L'augmentation des dépenses reliées à l'administration générale en 2024 s'établit à 0,7 M\$ pour atteindre 29,4 M\$, une augmentation de 2,3% par rapport au budget 2023.

Des efforts visant la réduction de dépenses d'administration générale ont été effectués. Des restrictions ont été mises de l'avant en ce qui a trait à l'utilisation d'honoraires professionnels. De plus, un total de 18 postes touchant autant les activités courantes que les projets ont été abolis. Ces efforts entraînent une réduction des dépenses de fonctionnement de 1,7 M\$.

La prise en charge de la dette technologique de la STL se poursuivra en 2024. Plus de 0,9 M\$ s'ajoutent pour poursuivre le virage numérique et répondre aux nouvelles exigences en matière de cybersécurité et d'infonuagique. À cela s'additionnent les indexations des contrats d'entretien en vigueur.

Afin d'assurer le succès du virage électrique entamé, la STL ajoute aussi 0,4 M\$ pour élaborer la feuille de route 2025-2045 vers l'électrification qui tient compte des infrastructures, des modes de propulsion, des types de véhicules et de leur autonomie.

Les autres augmentations proviennent de l'indexation de la rémunération, des dépenses pour les directions de soutien et des charges de rémunération attribuables aux fonds de pension des employés.

TRANSPORT ADAPTÉ

La STL a observé une reprise de l'achalandage en 2023 plus importante que prévu. Le retour de la clientèle a atteint équivalent à 90 % des déplacements effectués en 2019. Pour 2024, ce nombre devrait avoisiner 94 % de 2019. Il s'agit d'une augmentation des déplacements de 10 % par rapport au budget 2023. À cela s'ajoute l'indexation des contrats de transport.

Les dépenses pour le transport adapté ont ainsi augmenté de 2,7 M\$, soit 19,5 % par rapport au budget 2023. Elles comprennent principalement les coûts versés aux opérateurs privés pour assurer le service.

CONTRATS DE GESTION DÉLÉGUÉE

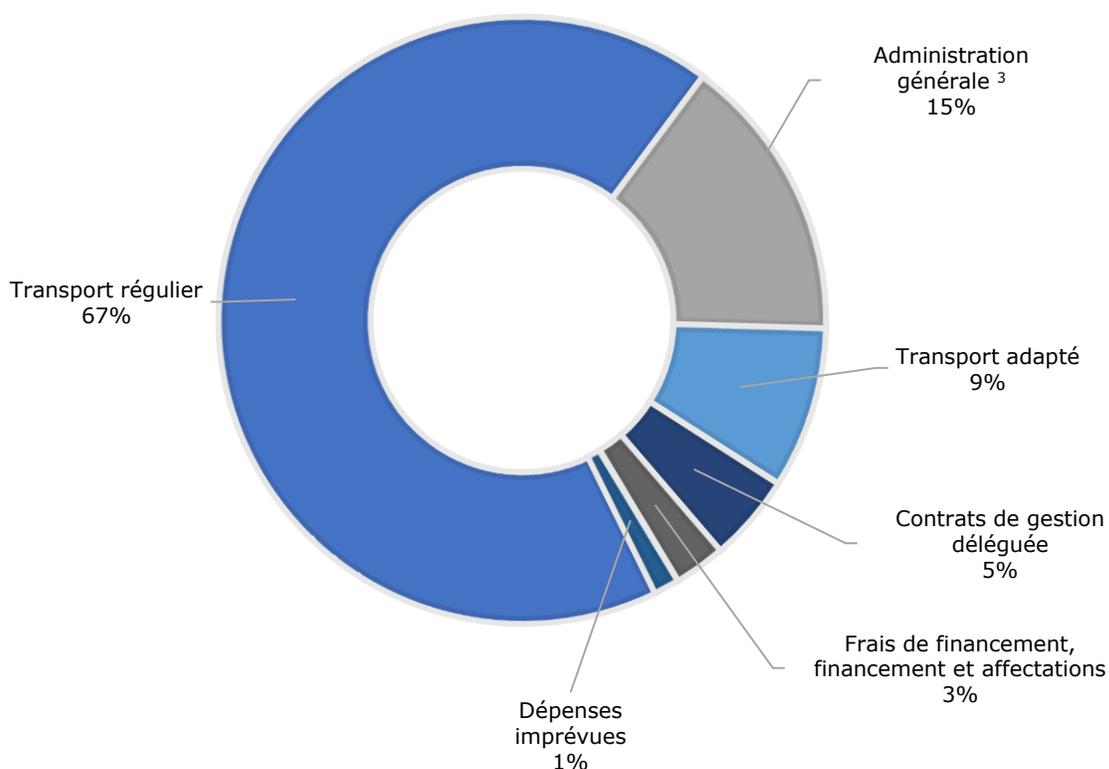
Le coût des contrats et les salaires relatifs aux équipements en délégation de gestion seront réduits de 2,2 % pour s'établir à 9 M\$. Ces dépenses permettent d'assurer les activités nécessaires pour l'entretien des équipements métropolitains, des voies réservées, des terminus ainsi que pour l'exploitation des billetteries métropolitaines situées sur le territoire lavallois.

FRAIS DE FINANCEMENT, FINANCEMENT AUX INVESTISSEMENTS ET AFFECTATIONS

Les frais de financement, le financement et les affectations incluent le coût des investissements (coût en capital non subventionné du remboursement de la dette à long terme contractée pour des activités d'investissement) ainsi que les coûts associés aux fonds de pension des employés. Cette dépense représente 8,6 M\$ au budget 2024 (9,7 M\$ en 2023). La variation est attribuable notamment au financement au comptant du projet d'agrandissement du garage (phase IV).

Compte tenu de la situation financière métropolitaine, la Société prévoit maintenir une affectation aux activités de fonctionnement de 3,1 M\$ comparable à celle de 2023.

RÉPARTITION DES CHARGES, DU FINANCEMENT ET DES AFFECTATIONS 2024



³ Cette rubrique inclut les charges liées au Bureau de la transformation vers l'électrification ainsi que les dépenses relatives à la gestion matérielle

PROGRAMME DÉCENNAL DES IMMOBILISATIONS

Le Programme décennal d'immobilisations 2024-2033 (PDI) présente les prévisions d'investissements. La STL prévoit des investissements de 1 111 M\$ pour les 10 prochaines années.

Pour des fins de présentation, les projets sont regroupés selon les cinq catégories suivantes :

- Véhicules;
- Immeubles;
- Systèmes technologiques et ameublement;
- Machinerie, outillage et équipements;
- Infrastructures.

PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2024-2033

<i>(en milliers de \$)</i>	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Total 2024-2033
Véhicules	11,371	22,038	23,366	60,995	50,660	69,491	41,899	63,165	66,542	73,862	483,389
Immeubles	166,472	100,200	41,308	34,551	41,477	48,989	7,639	1,809	1,809	1,809	446,063
Systèmes technologiques et ameublement	26,059	25,398	21,147	35,121	27,139	1,458	649	569	569	569	138,678
Machinerie, outillage et équipements	1,629	1,697	1,488	2,841	2,324	2,665	2,434	2,929	2,849	3,144	24,000
Infrastructures	759	2,593	4,359	4,695	1,009	1,053	1,096	1,163	1,186	1,255	19,168
Total	206,290	151,926	91,668	138,203	122,609	123,656	53,717	69,635	72,955	80,639	1,111,298

LE PROGRAMME D'IMMOBILISATIONS 2024-2033 - EN BREF

La STL prévoit investir 483,4 M\$ pour l'acquisition de *Véhicules*, ce qui représente 44 % de ses investissements totaux. Cette somme servira principalement à l'ajout et au remplacement d'autobus afin d'assurer une offre de service accessible et attrayante et d'améliorer la qualité du service. La STL prévoit acquérir 8 autobus hybrides en 2024.

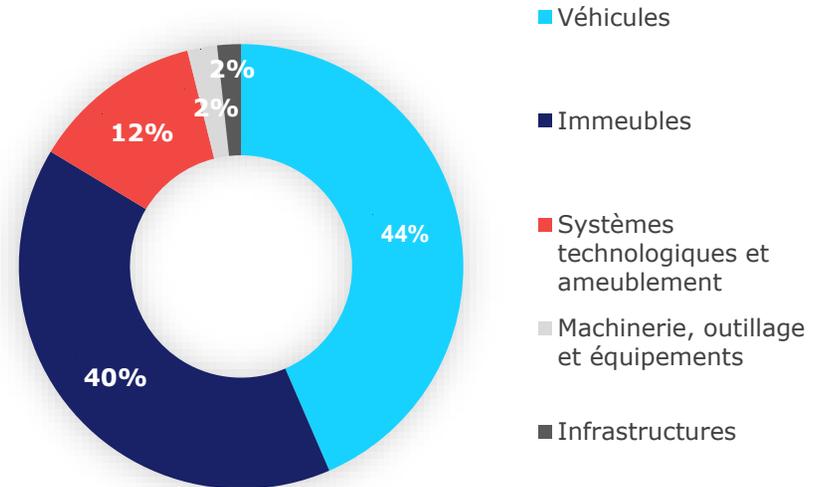
De 2024 à 2033, le budget pour les projets appartenant à la catégorie *Immeubles* s'élève à 446,1 M\$, soit 40 % des investissements totaux. La majeure partie de cette somme servira à la construction du garage (phase IV), à l'électrification du garage existant et au maintien du patrimoine existant.

Par ailleurs, 138,7 M\$ soit 12 %, seront investis dans la catégorie *Systèmes technologiques et ameublement*. Cette catégorie comprend les systèmes requis dans le cadre de l'électrification. On y retrouve principalement des projets d'acquisition, d'amélioration, de développement, et d'implantation des systèmes opérationnels.

La STL a prévu un montant de 19,2 M\$, soit 2 %, qui sera investi dans la catégorie *Infrastructures*. La Société continue l'acquisition et le remplacement des abribus pour assurer le maintien des infrastructures. Une autre partie d'investissement servira au programme d'amélioration de l'accessibilité aux arrêts.

Enfin, 24 M\$, soit 2 %, sont requis dans la catégorie *Machinerie, outillage et équipements* pour l'acquisition d'outils et d'équipements ainsi que des équipements embarqués dans les autobus, pour le remplacement des batteries des autobus hybrides et pour la sécurisation de la machinerie, afin de respecter les normes de santé et sécurité en vigueur.

Répartition des prévisions d'investissement décennal par catégorie

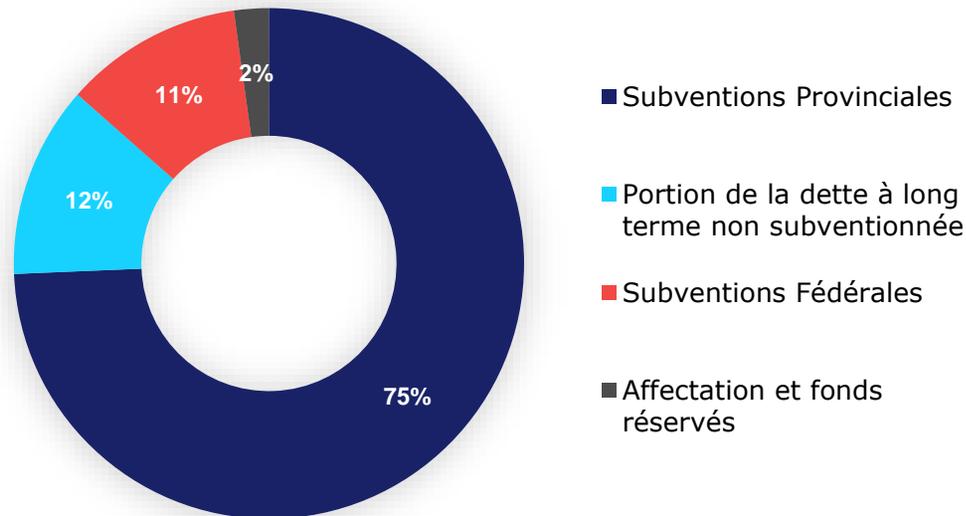


RÉPARTITION DU FINANCEMENT 2024-2033

La majorité des projets du PDI 2024-203 est admissible à une subvention dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL), du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP) ainsi que le Programme d'aide gouvernementale d'infrastructures en transport collectif (PAGITC). Le taux de subvention varie entre 50 % et 100 % selon le type d'actif et la source de financement.

Pour les 10 prochaines années, les gouvernements du Québec et du Canada porteront leur part de financement à 86 %. La portion de la dette à long terme non subventionnée sera de 12 %, et les 2 % restants proviendront des affectations et des fonds réservés.

**Répartition de l'investissement décennal
Par source de financement**



Immeubles

Cette catégorie comprend des investissements d'amélioration et de maintien affectant le garage et les bureaux administratifs.

(en milliers de \$)	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Total
Agrandissement du garage (phase IV)	158,586	74,777	-	-	-	-	-	-	-	-	233,363
Acquisition & installation d'équipements électriques (phase Ivb)	1,062	10,479	26,976	25,182	3,149	21,851	5,124	-	-	-	93,823
Réaménagement (phase III)	455	936	3,366	6,629	33,824	20,722	546	-	-	-	66,478
Programme de gestion du Déficit des actifs et sûreté du Bâtiment	2,842	4,355	3,067	2,068	1,705	2,327	1,809	1,809	1,809	1,809	23,600
Centre opérationnel N°2 (Dossier d'opportunité)	3,045	5,806	6,149	-	-	-	-	-	-	-	15,000
Acquisition et installation des équipements de 4 baies d'entretien (phase IV)	-	267	439	672	2,799	4,089	160	-	-	-	8,426
Zone d'isolement - Sécurité des autobus à 100% électriques	482	3,580	1,311	-	-	-	-	-	-	-	5,373
Total	166,472	100,200	41,308	34,551	41,477	48,989	7,639	1,809	1,809	1,809	446,063

Volet électrification de la flotte

Afin de se conformer à l'orientation stratégique du gouvernement du Québec énoncée dans le *Plan pour une économie verte 2030* (PEV 2030), soit l'objectif qu'en 2030 55 % des autobus urbains au Québec soient électrifiés, un vaste programme d'agrandissement et de conversion de nos installations est requis.

Les travaux d'agrandissement du garage existant viendront ajouter un espace supplémentaire de 19 000 m². Cet ajout comportera 145 espaces de stationnement d'autobus, des bornes de recharge, de nouvelles salles mécaniques, électriques, et informatiques, de même que des baies de travail et de nouveaux espaces de bureaux. Les travaux devront se terminer en 2025 afin d'accueillir les autobus électriques. Le coût total du projet s'élève à 300 M\$. Ces investissements sont qualifiés pour une subvention variant de 75 % à 95 % des dépenses admissibles.

Considérant l'accélération de l'électrification du transport en commun que prévoit le PEV 2030, la STL doit amorcer rapidement l'adaptation de son garage existant pour l'accueil des autobus électriques. Ainsi, des projets de réaménagement de garage, d'acquisition et d'installation d'équipements électriques, de baies d'entretien et de zone d'isolement, dont l'estimation préliminaire s'élève à 174,1 M\$, sont présentement à l'étude au PDI. Ces projets seront admissibles à des subventions de 85%.

Dans le cadre d'électrification, la réalisation d'un second centre opérationnel vers l'année 2034 pour assurer le développement des infrastructures est requis. Il sera nécessaire d'évaluer les besoins afin d'être aligner avec les projections du parc d'autobus. À cet égard des études d'un montant de 15 M\$ sont prévues au PDI. Ces dernières pourront être admissibles à une subvention de 85 %.

Réfection aux bâtiments

La STL prévoit également des travaux visant le maintien de ses actifs ainsi qu'un Programme de sûreté du bâtiment totalisant plus de 23,6 M\$ pour la période 2024 à 2033 et pourra être admissible à une subvention de 85 %.

VÉHICULES

Cette catégorie est constituée principalement des projets d'acquisition d'autobus hybrides et électriques ainsi que de véhicules de service requis pour la gestion et d'entretien du réseau.

(en milliers de \$)	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Total
Autobus Électriques	1,591	21,365	23,366	60,995	50,324	69,491	41,304	63,165	66,542	73,470	471,613
Autobus Hybrides	9,655	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9,655
Véhicules de service	125	673	-	-	336	-	595	-	-	392	2,121
Total	11,371	22,038	23,366	60,995	50,660	69,491	41,899	63,165	66,542	73,862	483,389

Autobus électriques

Pour la période du PDI, la Société prévoit l'acquisition de 233 autobus électriques qui serviront à l'ajout et au remplacement d'autobus désuets pour garantir une offre de service accessible et attrayante. Cette acquisition nous permettra également de nous aligner sur l'orientation du gouvernement du Québec en lien le *Plan pour une économie verte 2030* (PEV 2030), soit l'objectif qu'en 2030, 55 % des autobus urbains au Québec soient électrifiés.

La STL prévoit investir 471,6 M\$ au cours des 10 prochaines années pour l'acquisition des autobus électriques. Ces investissements sont subventionnés à un taux de 95 %.

Autobus hybrides

Afin de maintenir l'âge moyen du parc d'autobus à un niveau acceptable et de réduire les émissions de gaz à effet de serre, la STL vise à acquérir 8 autobus hybrides en 2024. Ces autobus remplaceront des véhicules au diesel ayant dépassé largement leur durée de vie utile. Le coût du projet s'élève à 9,6 M\$. Il bénéficiera d'une subvention à la hauteur de 75%.

Véhicules de service

Des investissements de 2,1 M\$ sont requis afin d'acquérir un nouveau véhicule pour les infrastructures et de remplacer 19 véhicules de service ayant atteint la fin de leur durée de vie utile. Cet investissement est subventionné à 50 % et à 85 %.

SYSTÈMES TECHNOLOGIQUES ET AMEUBLEMENT

Cette catégorie regroupe principalement les acquisitions, les remplacements de systèmes technologiques et des équipements informatiques, incluant les logiciels.

(en milliers de \$)	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Total
Systèmes technologiques	22,377	22,140	20,497	34,602	26,513	-	-	-	-	-	126,129
Équip. informatiques et logiciels	3,491	3,108	575	489	596	1,428	619	539	539	539	11,923
Ameublement et équipements	191	150	75	30	30	30	30	30	30	30	626
Total	26,059	25,398	21,147	35,121	27,139	1,458	649	569	569	569	138,678

Systèmes technologiques

Les systèmes technologiques supportant la gestion du parc d'autobus entrent dans une phase de désuétude, ce qui constitue un frein à l'évolution des processus et les solutions d'affaires de la STL. L'électrification du parc d'autobus et la construction du nouveau garage (phase IV) amènent de nouveaux besoins aux niveaux fonctionnels et technologiques qui ne sont pas supportés par les systèmes existants. Face à ce constat, nous prévoyons investir 124,6 M\$ dans nos systèmes technologiques et certains de ces projets sont admissibles à des subventions de 75 %.

Depuis l'année 2022, la STL revoit sa gestion documentaire. Le projet de gestion intégrée des documents (GID) constitue un virage vers le bureau sans papier. Il facilitera l'accès à l'information, réduira le temps requis pour repérer l'information et uniformisera les méthodes de travail liées à la gestion documentaire. Ce projet représente un investissement de 1,5 M\$ pour les deux prochaines années.

Équipements informatiques et logiciels

Pour les 10 prochaines années, des investissements seront requis pour maintenir et soutenir les différents logiciels bureautiques, tout comme l'infrastructure technologique, et ce, afin de répondre adéquatement aux besoins d'affaires. L'ensemble de ces projets représente un investissement de 11,9 M\$.

Ameublement et équipements

La STL investira 0,6 M\$ dans le remplacement de divers équipements et d'une partie de l'ameublement.

INFRASTRUCTURES

Cette catégorie regroupe la réalisation des services rapides par bus (SRB), et l'acquisition ainsi que l'aménagement d'abribus.

(en milliers de \$)	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Total
Abribus	759	783	923	950	1,009	1,053	1,096	1,163	1,186	1,255	10,177
Voies réservées	-	1,810	3,436	3,745	-	-	-	-	-	-	8,991
Total	759	2,593	4,359	4,695	1,009	1,053	1,096	1,163	1,186	1,255	19,168

Abribus — Développement et remplacement

La STL a mis en place un programme de remplacement des abribus aux points de correspondance et aux arrêts d'autobus. Le remplacement des abribus qui ont atteint leur durée de vie utile vise à maintenir en bon état tous les points de correspondance ou arrêts importants dotés d'un abri minimal pour les usagers.

Un second programme d'acquisition d'abribus supplémentaires permet également d'ajouter des abribus aux points et aux arrêts qui sont les plus achalandés.

Nous estimons l'investissement à 10,2 M\$ pour les 10 prochaines années. Ces programmes sont admissibles à une subvention de 75 %.

Voies réservées

Afin d'offrir un service rapide et ponctuel, la mise en place des nouvelles voies réservées est prévue sur les boulevards du Souvenir et de l'Avenir. Ces voies réservées permettront une meilleure performance des autobus de la Société en termes de temps de parcours et de fiabilité du service. Ces mesures, totalisant 8,9 M\$, seraient admissibles à une subvention de 75 %.

MACHINERIE, OUTILLAGE ET ÉQUIPEMENTS

Cette catégorie d'investissement inclut des projets d'acquisition, de remplacement de machinerie, d'équipement et d'outillage associé principalement à l'entretien des autobus et des infrastructures, ainsi que les équipements embarqués à bord des autobus.

(en milliers de \$)	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Total
Équipements et outillage	1,143	1,264	1,251	1,659	1,371	1,436	1,506	1,579	1,656	1,738	14,603
Équipements embarqués dans les autobus	122	245	186	1,089	953	1,229	928	1,350	1,193	1,406	8,701
Machinerie	364	188	51	93	-	-	-	-	-	-	696
Total	1,629	1,697	1,488	2,841	2,324	2,665	2,434	2,929	2,849	3,144	24,000

Équipements et outillage

Avec un parc d'autobus hybrides vieillissant, le remplacement des batteries ayant atteint leur durée de vie utile de 8 ans est nécessaire. Ces investissements totaliseront plus de 13,2 M\$ et sont admissibles à une subvention de 50 %.

La STL doit également, remplacer certains équipements qui ne sont plus conformes ou qui ont atteint la fin de leur durée de vie utile, notamment pour l'entretien des autobus. Ces acquisitions sont nécessaires afin d'assurer la qualité du service. Elles s'élèvent à 1,4 M\$ et certaines d'entre elles sont admissibles à une subvention de 85 %

Équipements embarqués dans les autobus.

L'acquisition d'équipements embarqués est requise pour les nouveaux autobus tels que les boîtes de perception, les valideurs, les compteurs de passagers, les équipements d'affichage en temps réel, les équipements de préemption des feux de circulation, les supports à vélo et les caméras de surveillance. De plus, la STL prévoit adapter l'infrastructure technologique de l'ensemble de ses autobus pour soutenir les nouveaux projets tels que les valideurs et la billetterie innovante.

Le montant prévu pour l'acquisition de ces équipements est de 8,7 M\$. Une subvention couvrante de 75 % des dépenses admissibles est à envisager.

Machinerie

Dans le cadre du changement d'aires de travail, du respect des normes de santé et sécurité et de la démarche d'amélioration continue des activités d'entretien, l'acquisition et le remplacement de machinerie sont requis.

Ces investissements totaliseront 696 000 \$ et seraient admissibles à une subvention de 85 %.

ANNEXES

CHARGES PAR OBJET

	Budget	Budget	Écart	Écart
<i>(En milliers de \$)</i>	2024	2023	F(D)	F(D) %
Salaires et avantages sociaux	124 947	125 167	220	0,2
Carburant	9 230	6 155	(3 075)	(50,0)
Contrats de transport adapté	15 266	12 589	(2 677)	(21,3)
Honoraires et contrats	6 069	6 105	36	0,6
Autres charges de fonctionnement	11 043	10 125	(918)	(9,1)
Entretien et réparation des véhicules	8 698	7 984	(714)	(8,9)
Contrats de gestion déléguée	8 954	9 154	200	2,2
Frais de financement	4 655	6 046	1 391	23,0
Dépenses imprévues	2 586	2 527	(59)	(2,3)
Amortissement	21 634	25 847	4 213	16,3
	213 082	211 699	(1 383)	(0,7)

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES

<i>(En milliers de \$)</i>	Budget 2024	Budget 2023	Écart F(D)	Écart F(D) %
Revenus				
Rémunération de l'ARTM	170 905	168 996	1 909	1,1
Contrats de gestion déléguée	8 954	9 154	(200)	(2,2)
Transferts du gouvernement du Québec	2128	4124	(1996)	(48,4)
Autres revenus	2 102	1 703	443	26,0
Autres revenus à déterminer	7 897	2 600	5 298	203,8
	191 986	186 533	5 453	2,9
Charges				
Transport régulier	129 385	125 623	(3 762)	(3,0)
Administration générale	29 344	28 695	(648)	(2,3)
Transport adapté	16 525	13 807	(2 718)	(19,7)
Contrats de gestion déléguée	8 954	9 154	201	2,2
Frais de financement	4 655	6 046	1 391	23,0
Dépenses imprévues	2 586	2 527	(59)	(2,3)
Perte sur cession d'immobilisations	-	-	-	-
Amortissement	21 634	25 847	4 213	16,3
	213 082	211 699	(1 383)	(0,7)
Résultat avant conciliation à des fins fiscales	(21 096)	(25 166)	(4 070)	16,2
Conciliation à des fins fiscales				
<i>Ajouter (déduire)</i>				
Immobilisations				
Produit de cession	44	44	-	-
Amortissement	21 634	25 847	4 213	16,3
Perte sur cession	-	-	-	-
Financement	(3 901)	(3 675)	226	6,2
Affectations				
Activités d'investissement	(682)	(682)	-	-
Surplus accumulé	3 122	3 122	-	-
Réserves financières et fonds réservés	(204)	(220)	(16)	7,2
Dépenses constatées à pourvoir	1 083	730	(353)	(48,5)
	3 319	2 950	(369)	(12,5)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	-	-	-	-

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES

<i>(En milliers de \$)</i>	Budget 2024	Budget 2023	<i>Écart F (D)</i>
Revenus d'investissement			
Transferts gouvernement du Québec	134 922	76 142	58 780
Transferts gouvernement du Canada	43 928	27 105	16 823
	178 850	103 247	75 603
Conciliation à des fins fiscales			
Immobilisations			
Acquisition			
Immeubles ¹	(166 472)	(98 691)	(67 781)
Véhicules	(11 371)	(966)	(10 405)
Systèmes technologiques et ameublement	(26 059)	(24 640)	(1 419)
Terrain		(1 000)	1 000
Machinerie, outillage et équipements	(1 629)	(466)	(1 163)
Infrastructures	(759)	(1 000)	241
	(206 290)	(126 763)	(79 527)
Financement			
Financement à long terme des activités d'investissement	20 810	16 218	4 592
Affectations			
Activités de fonctionnement	682	682	-
Excédent accumulé			
Excédent de fonctionnements affecté	5 598	6 396	(798)
Réserves financières et fonds réservés	351	220	667
	6 631	7 298	(667)
	(178 850)	(103 247)	(75 603)
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	-	-	-

¹ : aux fins de comparabilité, veuillez prendre les années antérieures, cette catégorie est représentée par catégorie Bâtiment.

DÉFINITION DES RUBRIQUES DE REVENUS, DE CHARGES, DE FINANCEMENT ET DES AFFECTATIONS - ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

REVENUS

Rémunération provenant de l’Autorité régionale de transport métropolitain - ARTM

Rémunération liée aux charges de fonctionnement

La rémunération liée au fonctionnement est équivalente aux Charges d’exploitation, déduction faite des autres revenus. S’ajoutent à cette rémunération les frais de financement dédiés aux investissements, le financement et les affectations des Activités d’investissement, déduction faite des transferts du gouvernement du Québec.

Contribution pour mesures d’atténuation REM

Contribution versée par l’ARTM pour l’ajout d’un service pendant les travaux de construction du Réseau express métropolitain (REM).

Contrats de gestion déléguée

Rémunération attribuable à la délégation de gestion des billetteries et des équipements métropolitains situés sur le territoire desservi par la STL. Cette rémunération comprend les frais de gestion des contrats, le coût de la rémunération pour la supervision de voies réservées et les contrats d’entretien et d’exploitation.

Transfert du gouvernement du Québec

Transfert versé à la STL par le gouvernement du Québec pour des dépenses de financement et d’investissement, conformément aux programmes décrétés.

Autres revenus

Ensemble des autres revenus provenant, entre autres, de contrats de service, d’intérêts et de publicité.

CHARGES PAR ACTIVITÉ

Transport régulier

Ensemble des activités requises afin que le réseau des autobus de la STL offre le service de transport collectif à l'ensemble de la communauté lavalloise. Un service de transport collectif par taxi permet de compléter l'offre de service.

En plus de la charge de carburant, les activités des directions suivantes sont regroupées dans cette catégorie :

- Transport et qualité du service;
- Entretien et ingénierie;
- Planification et développement;
- Infrastructures.

Administration générale

Ensemble des activités requises pour l'application de la loi, la gestion financière et administrative, les technologies de l'information, l'approvisionnement, la gestion des ressources humaines ainsi que l'expérience client et les communications. La fonction Administration générale au sein de la STL comprend les directions suivantes :

- Conseil et Direction générale;
- Affaires juridiques;
- Administration et planification d'entreprise;
- Ressources humaines;
- Communications et expérience client;
- Bureau de transformation vers l'électrification.

Transport adapté

Ensemble des activités requises afin d'offrir un service de transport collectif adapté aux besoins des personnes à mobilité réduite. Le service est offert par des opérateurs privés de taxis et de minibus.

Contrats de gestion déléguée

Ensemble des activités requises pour l'exploitation des équipements métropolitains (terminus, stationnements incitatifs, voies réservées et billetteries métropolitaines) situés sur le territoire desservi par la STL, conformément aux ententes de délégation de gestion avec l'ARTM. Le coût des contrats d'entretien et les autres dépenses attribuables à l'exploitation, à la gestion des billetteries et des équipements métropolitains sont inclus.

Frais de financement

Les frais de financement incluent :

- Les frais d'intérêts sur les emprunts à court terme et les frais bancaires.
- Les coûts de financement des emprunts de la STL à long terme qui sont reliés aux activités d'investissement
- La charge d'intérêt nette au titre des avantages sociaux futurs.

Dépenses imprévues (Réserve statutaire)

Le gouvernement du Québec permet aux sociétés de transport de prévoir un montant statutaire dans leur budget pour compenser les dépenses imprévues. Ce montant est fixé à 1,5 % du budget total.

Amortissement

À l'exception des terrains dont la durée de vie est incalculable, les immobilisations corporelles ont une durée de vie limitée. L'amortissement est une charge imputée aux résultats pour rendre compte du fait que la durée de vie des immobilisations est limitée et pour répartir le coût de l'immobilisation sur les exercices au cours desquels est consommé son potentiel de service.

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation permet de déduire entièrement la charge d'amortissement, lors de la conciliation, à des fins fiscales.

FINANCEMENT

Coût en capital du remboursement de la dette à long terme, contractée pour des activités d'investissement. Ce montant représente la part du capital non subventionné.

AFFECTATIONS

Activités d'investissement

La STL affecte les excédents accumulés aux activités d'investissement.

Excédent accumulé

Réserves financières et fonds réservés

Ces affectations représentent l'utilisation de l'avoir des Réserves financières et des fonds réservés aux fins des activités de fonctionnement de l'exercice, ainsi que l'attribution d'un revenu qui provient des activités de fonctionnement de l'exercice à l'avoir en Réserves financières et en fonds réservés.

La STL possède deux types de fonds réservés :

- Fonds de roulement

Le Fonds de roulement sert à financer, à moyen terme, certaines acquisitions en immobilisations. Les emprunts au Fonds de roulement doivent être remboursés sur une période maximale de cinq ans.

- Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés

La STL affecte le solde disponible des règlements d'emprunt dont le remboursement se termine dans l'année budgétaire.

Dépenses constatées à pourvoir

Dépenses affectées au montant à pourvoir dans le futur, ce qui contribue alors à augmenter celui-ci. Ces dépenses seront imputées dans un exercice ultérieur aux fins de l'Excédent (déficit) de fonctionnements à des fins fiscales.

CHARGES PAR OBJET

Salaires et avantages sociaux

Rémunération du personnel, incluant la contribution de l'employeur aux différents régimes gouvernementaux ainsi que les coûts associés aux programmes des avantages sociaux conventionnés et futurs.

- Avantages sociaux conventionnés

Contribution de la STL aux différents programmes d'avantages sociaux offerts aux employés de la Société, notamment les différents régimes d'assurance.

- Avantages sociaux futurs

Charges associées aux prestations de retraite, aux programmes d'avantages sociaux complémentaires de retraite et postérieurs à l'emploi, offerts aux employés de la STL.

Carburant

Coûts relatifs au carburant biodiesel des autobus et au carburant des véhicules de service.

Contrats de transport adapté

Montant versé aux opérateurs privés pour assurer le service de transport adapté pour la STL.

Honoraires et contrats

Honoraires versés pour des consultations dans différents domaines d'expertise, tels que les relations de travail et les services juridiques, administratifs et informatiques.

Coûts des services pour l'exécution de certains contrats, par exemple, ceux de surveillance et le contrat de taxis pour le transport régulier.

Autres charges de fonctionnement

L'ensemble des autres charges reliées au fonctionnement de la STL. On y retrouve les coûts d'assurances et d'immatriculation, d'entretien et de réparation des bâtiments et des équipements, des services publics, du matériel et des fournitures, des locations d'équipements ainsi que des cotisations et des frais de représentation.

Entretien et réparation des véhicules

Coûts reliés à l'opération et à l'entretien des autobus et des véhicules de service, tels que les pneus, les pièces de rechange et les petits outils.

Contrats de gestion déléguée

Ensemble des activités requises pour la gestion, l'exploitation et l'entretien des billetteries et des équipements métropolitains (terminus, stationnements incitatifs, voies réservées) situés sur le territoire desservi par la STL, conformément aux ententes de délégation de gestion avec l'ARTM.

